

	DISPOSITIFS 2019 -2025	DISPOSITIFS 2026 2028	DEMANDE CGT
TEMPS PARTIEL uniforme (ex progressif)	90% payé 95% - 2 ans- ou progressif (90 -90 puis 90)	TP 80% payé 90% - entre 6 mois et 2 ans- et 10% via le CET et IFC - double volontariat	
CONGE ANTICIPATION	CET + 15% - +ou- 3 mois age légal	Mini 2 mois - max 2 ans - payé par salarié (CA RTT CET IFC) - abondé par SG à 25% -double volontariat	
RETRAITE PROGRESSIVE		Nouveau dispositif par ANI	

MESURES COMPLEMENTAIRES (métiers/emplois en attrition - métiers/emplois en tension - transfo si profil particuliers)			
MTS Mi temps seniors	Quota 250 par an avec CFC - 3 ans max - <b>Remplacement obligatoire</b> - cotises 100% SG - P+i - PMAS - Mutuelle - Prévoyance - 75% RAGB + 75% variable/12 - Mini 2000€ - travail en asso sur 3 ans -	"metier/emploi en attrition + transfo - pas de solution trouvée" - quota 250 par an avec CFC- 3 ans max - <b>pas d'obligation de remplacement</b> - cotises 100% SG - P+i - PMAS - Mutuelle - Prévoyance - 75% RAGB + 75% - variable/12 - Mini 2000€ - travail en asso sur 3 ans - <b>demande avant 1er janvier 2032</b>	ok pour quota sur MTS/CFC, mais : - pas pour métiers en attrition ou "pas de solution trouvée" - pas pour "absence de remplacement" // augmentations collectives // <b>demande avant 2 janvier 2032</b>
CFC Congé de fin de carrière	Quota 250 par an avec MTS - 3 ans max - <b>Remplacement obligatoire</b> - cotises 100% SG - P+i - PMAS ? - Mutuelle - Prévoyance - 70% RAGB - Mini 2000€	"metier/emploi en attrition + transfo - pas de solution trouvée" - quota 250 par an avec MTS - 3 ans max - <b>pas d'obligation de remplacement</b> - cotises 100% SG - P+i - PMAS - Mutuelle - Prévoyance - 75% RAGB - Mini 2000€ - <b>demande avant 1er janvier 2032</b>	
TA transition d'activité	salariés éligibles aux mesures chapitre 3 ( <b>poste supprimé</b> ) - 3 ans - 70% RAGB ( 60% > 2PASS)+50% du variable - cotises 100% par SG - P+i PMAS +IFC	suppression et Absence de dispositif	pour les salariés sans solution pérenne / metier en attrition / transfo - 3 ans - 70% RAGB ( 60% > 2PASS)+50% du variable - cotises 100% par SG - P+i PMAS +IFC // augmentations collectives
Conge mobilité externe / départ volontaire	salariés éligibles / au moins 3 ans SG / 1mois par Semestre d'ancienneté (plus moyenne du variable au-delà de 20 ans) + booster (20K€ création entreprise,etc, etc) - <b>pas de remplacement</b>	double volontariat - metier/emploi en attrition, situation de mobilité complexe - pas de remplacement - 6 mois à 75% RAGB - pas de retours- indemnités ICL ou légales	si pas de remplacement/suppression de poste : baremes précédents de la RCC